

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Jonquière

*Octobre 1996*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep de Jonquière a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'auto-évaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission. Il a été reçu à la CEEC le 4 mars 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 1<sup>er</sup> et 2 mai 1996<sup>1</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la direction du Collège, le comité d'évaluation, des professeurs et des étudiants<sup>2</sup>. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport trace d'abord les grandes caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'auto-évaluation retenu par le Collège. Il expose, critère par critère, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

- 
1. Le comité visiteur était composé de M. Jean-Paul Bernard, professeur d'histoire à l'Université du Québec à Montréal, de M<sup>me</sup> Nathalie Demers, professeure d'anthropologie au Cégep de Drummondville, de M<sup>me</sup> Michèle Melanson, adjointe au directeur des études au Collège André-Grasset. M. Louis Roy, présidait le comité ; M<sup>me</sup> Jocelyne Lévesque, agente de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
  2. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

## **Description du programme**

Le programme de Sciences humaines est offert au Cégep de Jonquière depuis sa fondation en 1967. Il accueille de 250 à 270 nouveaux élèves annuellement. Sa clientèle, stable depuis quelques années, représente environ 14 % de l'effectif total du Collège et 52 % du secteur préuniversitaire.

La formation spécifique est dispensée principalement par les professeurs du département de Sciences humaines, qui regroupe six disciplines. Certains cours sont aussi offerts par des professeurs des départements de Mathématiques, de Techniques administratives et de Biologie. En 1994-1995, 39 professeurs donnaient les cours de formation spécifique en Sciences humaines.

Le projet éducatif du Collège s'articule autour de la volonté institutionnelle de créer un milieu de vie stimulant pour les élèves par la recherche de la qualité dans le respect de la clientèle. Dans cette voie, des orientations ont été déterminées dès la fin des années quatre-vingt afin d'offrir les meilleures chances de réussite aux élèves, d'assurer la qualité des apprentissages et d'offrir un soutien aux élèves en difficulté.

Le Collège offre deux profils en Sciences humaines, soit «Personne et société» comprenant deux grilles de cours – avec ou sans mathématiques – et «Économie et gestion». Les élèves sont inscrits dans l'un ou l'autre profil en fonction de leur orientation universitaire. Il existe également un «Programme d'intégration aux sciences et techniques humaines» pour faciliter le passage du secondaire au collégial aux élèves présentant un dossier scolaire plus faible ou dont le choix d'un programme d'études n'est pas arrêté.

## **Évaluation du programme**

### **Le processus d'auto-évaluation**

Un comité d'évaluation a été formé afin d'assurer la réalisation de l'auto-évaluation du programme de Sciences humaines au Cégep de Jonquière. Ce comité était composé de six professeurs, de l'aide pédagogique associée au programme, du coordonnateur à l'enseignement et de celui à l'organisation scolaire ainsi que de la conseillère à la qualité de la formation. Plusieurs instances ont été mises à contribution lors du processus, selon leurs champs respectifs de responsabilités.

Divers moyens ont été utilisés pour recueillir les données nécessaires à l'évaluation : questionnaires aux professeurs et aux élèves, sondage auprès des diplômés, entrevues avec des élèves, des enseignants et la direction, analyse documentaire et analyse de données statistiques provenant de plusieurs sources.

La démarche d'auto-évaluation a été rigoureuse et bien structurée et elle a dépassé, à certains égards, les exigences de la Commission. Par exemple, huit cours de la formation spécifique ont été analysés afin de toucher toutes les disciplines offertes par le département des Sciences humaines.

Il faut souligner la grande participation des professeurs qui, en collaboration avec leurs représentants au comité d'évaluation, ont contribué activement à chacune des étapes du processus. Ils ont même développé des outils de cueillette de données et se sont appropriés les résultats des différentes étapes de l'évaluation.

### **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

## **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

En plus des objectifs ministériels, des objectifs institutionnels transdisciplinaires ont été définis afin de favoriser une progression des apprentissages dans le programme. Ces objectifs existaient avant la révision du programme et ils ont été maintenus. La maîtrise de la forme, la cueillette et le traitement de l'information sont visés en première année; le développement des habiletés d'analyse, de synthèse et l'intégration des connaissances en deuxième année.

Le Collège a analysé la contribution de huit cours de la formation spécifique à l'atteinte des objectifs ministériels et institutionnels, à partir d'une grille rigoureuse et efficace. Il est arrivé à la conclusion qu'ils concourent à l'atteinte des objectifs, sauf à celui touchant la langue seconde. Pris dans leur ensemble, les cours assurent l'atteinte des objectifs ministériels du programme, même si quelques améliorations doivent être apportées à leur agencement.

Concernant l'apprentissage de la langue seconde, le Collège a décidé que la responsabilité en incomberait aux deux cours d'anglais désormais obligatoires dans le programme. Les professeurs d'anglais ont déjà demandé à leurs collègues des Sciences humaines de leur fournir des textes de référence dans leur discipline respective, textes qui seront utilisés comme outils pédagogiques. La visite de la Commission a permis de constater que les professeurs du département de Sciences humaines ne voient pas vraiment la nécessité d'intégrer l'anglais à l'intérieur de leur discipline et qu'ils croient que les élèves y seraient réticents. La Commission *suggère* aux professeurs de s'approprier cet objectif en considérant son importance dans la poursuite d'études universitaires. En devenant une préoccupation départementale (assumée en collaboration avec les professeurs d'anglais), les élèves étant mieux informés devraient en comprendre la pertinence et l'accepter.

Une activité d'intégration a été expérimentée pour la première fois à la session d'hiver 1996. Il s'agissait d'un travail long à l'intérieur d'un cours disciplinaire de géographie ou de sociologie. Cette activité n'était pas obligatoire. Lors de la visite, les élèves rencontrés qui vivent cette première expérience ont exprimé l'opinion qu'il s'agit davantage d'un gros travail de méthodologie auquel on intègre deux ou trois disciplines que d'une véritable démarche d'intégration des connaissances. Les professeurs concernés font le même constat. La Commission invite le Collège à rendre l'activité d'intégration plus signifiante et à mieux respecter son caractère intégrateur, par exemple, en utilisant une formule de type «projet». Le

cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* qui a été inséré à la grille de cours de la cohorte 1995-1997 et sera dispensé pour la première fois à l'hiver 1997, devrait permettre de mieux établir cette activité.

Durant la période étudiée, les élèves du profil «Personne et société» étaient divisés en deux groupes qui suivaient deux grilles de cours différentes, l'une avec mathématiques (constitué d'élèves plus forts) et l'autre sans mathématiques (regroupant généralement les élèves plus faibles). L'analyse du cheminement des élèves de la cohorte de 1993 a permis de constater que, dans les faits et pour diverses raisons (échecs, modifications de choix de cours, changement de programme ou de collège), peu d'élèves ont respecté les grilles déterminées. De plus, les élèves avaient un choix restreint de cours. Le Collège a donc décidé, à compter de l'automne 1996, de fusionner les deux grilles de cours et d'offrir pour ce profil une grille unique en deux séquences, les mêmes cours étant dispensés à des moments différents. Les cours obligatoires et ceux de méthodologie seront offerts en 1<sup>re</sup> année. En 2<sup>e</sup> année, les élèves pourront choisir les cours selon leurs intérêts ou selon les préalables nécessaires à leur orientation universitaire. Pour le Collège, cette décision en plus de présenter l'avantage d'offrir plus de choix de cours, permet de constituer des groupes réunissant à la fois des élèves plus forts et des élèves plus faibles. La Commission invite le Collège à analyser les impacts de ce nouvel aménagement des profils et d'y apporter au besoin les ajustements nécessaires.

Quant à l'ordonnancement des cours, la présence du cours *Initiation pratique à la méthodologie en Sciences humaines* en 3<sup>e</sup> session, et même en 4<sup>e</sup> session pour le profil «Économie et gestion», est un problème déjà identifié par le Collège. Les élèves ont signalé cette lacune lors de la visite de la Commission; ils considèrent qu'ils ont pu être pénalisés en première année dans la production de certains travaux parce qu'ils ne possédaient pas les outils méthodologiques nécessaires. À compter de l'automne 1996, le Collège offrira les deux cours de méthodologie en 1<sup>re</sup> année pour tous les profils. En outre, il entend s'assurer que les plans de cours et les évaluations soient identiques pour tous les groupes suivant simultanément ces cours.

Selon le sondage mené auprès des élèves, les cours de méthodologie sont ceux qu'ils apprécient le moins. La Commission *suggère* au Collège de donner aux cours de méthodologie une place centrale et à mieux les intégrer à l'ensemble du programme. Une meilleure complicité au sein du département contribuerait sans doute à les mieux situer dans le programme.

La charge de travail demandée pour répondre aux exigences des cours est adéquate, même s'il existe des écarts d'un cours à l'autre, ce que corroborent les élèves et les professeurs. La

première session est moins exigeante et les élèves trouvent que c'est bien ainsi, à cause de la nécessaire adaptation pour passer du secondaire au collégial. Les élèves rencontrés considèrent qu'un étudiant qui travaille normalement peut compléter le programme dans la durée prescrite.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Les professeurs sont soucieux d'utiliser une grande variété de stratégies et d'outils pédagogiques et de susciter la participation active des élèves : exposé magistral, travail en atelier, expérimentation par les élèves, supervision de travail individuel ou en équipe, utilisation de documents audiovisuels, etc. Par cette diversité des méthodes pédagogiques, ils pensent répondre aux différents besoins des élèves. Cependant, la connaissance fine des particularités des élèves du programme de Sciences humaines n'est pas évidente; pour l'établissement, la diversité est la caractéristique qui semble le mieux les qualifier, puisque tous ceux qui répondent aux exigences minimales sont admis dans le programme.

En fusionnant les grilles de cours du profil «Individu et société», le Collège a voulu stimuler les élèves plus faibles au contact de leurs pairs ayant de meilleurs résultats. Les professeurs sont toutefois conscients que la solution de la diversité sur laquelle ils misent (groupes, méthodes pédagogiques) n'est pas une panacée. Ils ne veulent pas non plus diminuer le seuil des exigences, et c'est fort bien. Le Collège cherche des solutions pour contrer les problèmes des élèves ayant des difficultés d'apprentissage, qui s'absentent et qui décrochent davantage. La Commission l'invite à poursuivre la réflexion amorcée.

Le département valorise la rigueur méthodologique et l'aspect pratique des apprentissages. Les élèves apprécient particulièrement la diversité des activités de formation qui leur sont offertes. Il s'agit d'une des forces du programme. À cet égard, les efforts déployés par les professeurs pour développer des outils pédagogiques originaux, notamment des logiciels, sont à souligner.

Plusieurs services de soutien sont offerts aux élèves du programme de Sciences humaines : information sur le programme en début de première session, encadrement de l'aide pédagogique, services d'orientation et de psychologie, Centre d'aide en français, Centre «Le Dépanneur» pour les méthodes de travail, suivi académique, session d'accueil et d'intégration et laboratoire de Sciences humaines. Il y a abondance de mesures, dont certaines sont

spécifiques au programme comme le laboratoire de Sciences humaines. Cette ressource répond aux besoins des élèves à plusieurs niveaux : support pédagogique, développement du sentiment d'appartenance, encadrement des élèves en difficulté.

Le dynamisme, l'engagement et la créativité des professeurs sont remarquables. Les élèves ont souligné que leurs professeurs sont disponibles, d'accès facile et qu'ils créent une bonne ambiance. En plus d'offrir une disponibilité à leur bureau, ils assurent à tour de rôle une présence au laboratoire de Sciences humaines et, pour certains, au Dépanneur. Les élèves sentent que les professeurs sont intéressés par ce qu'ils font. La compétence et la disponibilité des professeurs sont, pour les élèves, les points forts du programme.

### **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs ainsi que les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Tous les professeurs qui offrent les cours de concentration possèdent la formation disciplinaire requise pour dispenser leur enseignement et, pour plusieurs, une formation en pédagogie. Les compétences de l'équipe professorale sont diversifiées.

La répartition des cours disciplinaires entre les professeurs se fait en équipe, par consensus. D'autres éléments interviennent pour l'attribution des cours de méthodologie comme les mises en disponibilité, les charges non comblées et le recours au personnel non permanent. De plus, ces cours ne sont pas très populaires auprès des professeurs. L'ensemble de ces facteurs amène un renouvellement des équipes, problème dont les professeurs sont conscients. Ils tentent d'assurer une continuité en transmettant la documentation à leurs nouveaux titulaires. La Commission invite le Collège à s'assurer que les cours de méthodologie soient dispensés par des personnes qualifiées et intéressées par ces matières.

Une politique de perfectionnement est en révision au Collège, mais elle n'est pas encore à l'étape de consultation. Cependant, plusieurs activités de perfectionnement sont offertes aux professeurs. Des priorités annuelles sont établies par la direction, en collaboration avec les comités locaux prévus à la convention collective. Les professeurs déplorent que les ressources ne puissent répondre aux besoins, d'autant plus que les coûts du perfectionnement sont plus élevés en région.

Concernant l'évaluation des enseignants, les départements se prononcent sur le personnel non permanent mais il n'y a pas de procédure formelle d'évaluation pour les autres professeurs. L'évaluation du personnel enseignant sera un des volets de la *Politique de gestion des ressources humaines* (PGRH) à venir.

Les ressources matérielles mises à la disposition des élèves et des professeurs du programme sont adéquates. Il faut souligner celles du laboratoire de Sciences humaines qui sont utilisées et appréciées par les élèves. La bibliothèque et les ressources documentaires, même si elles pourraient être améliorées, sont suffisantes. L'intégration des outils informatiques à l'ensemble de l'enseignement confère une «couleur locale» au programme de Sciences humaines de Jonquière.

### **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

La nouvelle PIEA, mise en vigueur à l'automne 1995, a été développée par le Collège en fonction de la continuité puisqu'elle s'inscrit dans la tradition de l'institution. C'est une PIEA de transition qui sera revue quand l'approche par compétences sera complètement implantée. La Politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA) du département de Sciences humaines a été révisée en adéquation avec la nouvelle PIEA. Ces politiques sont appliquées, même si elles ne font pas l'unanimité chez les professeurs. Certains professeurs considèrent que des éléments de la nouvelle PIEA sont des irritants, mais ils en respectent les exigences.

Les pratiques d'évaluation des cours sont explicites et équitables, ce que les élèves ont confirmé lors de la visite de la Commission. Les plans de cours, qui ont fait l'objet d'une évaluation méthodique lors de l'auto-évaluation, sont clairs et respectés. L'atteinte des objectifs prévus aux plans cadres ministériels des cours a aussi été vérifiée. La direction des études analyse les plans des cours déjà existants par échantillonnage et systématiquement lorsqu'un programme est révisé ou un nouveau cours introduit.

La Commission a vérifié la capacité des moyens d'évaluation des apprentissages utilisés à mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé les plans de cours et les outils d'évaluation des cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* et *Économie globale* dispensés en 1994-1995. Il ressort que les plans de

cours précisent bien les objectifs visés. Les évaluations sommatives sont diversifiées, elles sont congruentes avec les objectifs poursuivis et les seuils d'exigences sont bien adaptés au niveau collégial, et ce pour les deux cours analysés.

Quant à la réussite des cours, les professeurs avaient accès à cette information avant l'évaluation du programme et ils l'ont toujours examinée. La recherche de facteurs explicatifs des taux de réussite parfois faibles ou fluctuants n'est pas facile. La présence dans un groupe des élèves du profil «Personne et société» sans mathématiques est l'élément le plus souvent identifié. Les professeurs ne voient pas ce qui pourrait être fait collectivement pour ces élèves plus faibles. Puisqu'ils les supportent individuellement le mieux possible, ils s'accommodent des taux de réussite et de persévérance plus faibles de ce groupe. Même si un certain pragmatisme s'impose, il paraît nécessaire de poursuivre la réflexion sur les mesures à entreprendre pour aider ces élèves.

Les taux de persévérance n'ont pas fait l'objet d'une analyse poussée de la part des professeurs. Comme pour la réussite des cours, ils misent sur des groupes où se trouvent des élèves plus forts pour résorber les difficultés des plus faibles et augmenter leur persévérance. La Commission *suggère* au département d'analyser les causes d'abandon des élèves; cette analyse faciliterait le développement des outils d'intervention appropriés.

Les diplômés ont été consultés sur la qualité de la formation reçue. Les deux tiers de ceux qui ont répondu au sondage sont d'avis qu'ils ont été bien préparés aux études universitaires. Les opinions les plus positives concernent la compétence des professeurs, la rigueur de la formation, l'élargissement des connaissances et l'ambiance qui régnait dans ce programme. Parmi ceux qui souhaitent des améliorations, certains considèrent la formation reçue trop générale ou pas assez exigeante. Ces remarques des diplômés devraient faire partie de la réflexion sur l'amélioration du programme.

Les élèves de Sciences humaines du Cégep de Jonquière réussissent moins bien au test ministériel de français que ceux de l'ensemble du réseau; l'écart négatif avec la moyenne provinciale varie de 5 % à 20 % selon les années. L'importance de la formation spécifique dans le programme donne une mission aux enseignants quant à la qualité de la langue dans leurs disciplines. Il faut donc veiller à ce que cela constitue une préoccupation partagée par tous les professeurs du département des Sciences humaines. La maîtrise de la langue est d'ailleurs essentielle au développement des capacités d'analyse et de synthèse, qui sont des objectifs institutionnels du programme. C'est pourquoi, la Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures pour rehausser de façon significative le taux de réussite des élèves au test ministériel de français.

### **La gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Diverses instances participent à la gestion du programme de Sciences humaines : département (comprenant plusieurs comités), direction des études, professeurs des autres départements. Des mécanismes formels et informels de collaboration ont été mis en place et la structure de communication semble adéquate. La direction du Collège appuie les initiatives des professeurs et met à leur disposition les ressources matérielles requises; le laboratoire de Sciences humaines en est une illustration.

Le département des Sciences humaines porte une vision programme et préconise la concertation transdisciplinaire. Cependant, il n'existe pas encore de structure programme, ni d'amorce de structure. La concertation qui existe à l'intérieur du département doit s'étendre à l'ensemble des professeurs des autres départements; ainsi, elle permettrait sans doute de mieux atteindre les objectifs de maîtrise du français et de l'anglais. La Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures nécessaires afin que la concertation rejoigne tous les intervenants du programme de Sciences humaines et que soit ainsi renforcée l'approche programme.

## **Conclusion**

Le programme de Sciences humaines, tel que mis en oeuvre au Cégep de Jonquière, est un programme de qualité qui permet aux élèves de bien se préparer aux études universitaires. Sa qualité repose en grande partie sur la compétence et l'engagement des professeurs dont les initiatives sont encouragées et supportées par la direction. La qualité et la diversité des outils pédagogiques utilisés sont également à souligner. Il en est de même de la qualité des plans de cours et des moyens d'évaluation.

Cependant, des améliorations pourraient être apportées à la mise en oeuvre du programme. C'est pourquoi la Commission a formulé quelques suggestions à l'intention du Collège. Elles visent une meilleure appropriation de l'objectif concernant la compréhension de la langue anglaise; la valorisation des cours de méthodologie; l'acquisition d'une meilleure connaissance des caractéristiques des élèves et des causes d'abandon du programme; l'augmentation du taux de réussite des élèves au test ministériel de français; la mise en place d'une structure programme permettant de rejoindre tous les intervenants.

Dans certains cas, des pistes de solution ont déjà été identifiées par le Collège. Le travail de réflexion doit toutefois se poursuivre et susciter les actions qui s'imposent, en accord avec la dynamique du milieu.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président